



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 5

MLJ / 28 novembre 2022

DTT 21 2020.BVD.2290 Loi sur les routes (LR) (Modification)

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++ - / --
Proposition de renvoi :					
Rothenbühler (Le Centre)	13			Renvoi à la commission pour vérifier s'il ne faudrait pas compléter l'art. 13 LR par une réglementation, selon laquelle, en cas d'inscription d'un chemin privé dans des plans directeurs, sectoriels ou d'affectation à préciser, la propriétaire foncière ou le propriétaire foncier aurait la possibilité d'exiger des pouvoirs publics une décision d'affectation, la propriétaire foncière ou le propriétaire foncier devant alors être indemnisé pour la perte partielle de ses droits de propriété ainsi que pour les conditions d'utilisation / restrictions d'exploitation / dépenses supplémentaires.	+
Freudiger (UDC)	13	4 (nouveau)		Renvoi à la commission pour vérifier s'il ne faudrait pas, lors d'une affectation au sens de l'art. 13, al. 3, lit. c LR (affectation à la suite de la prise en charge de l'obligation d'entretien par la commune), également prévoir une mention au registre foncier, après clarification de la situation juridique, qu'un entretien pertinent pour l'affectation est réalisé par la commune	+
Proposition de renvoi :					
Flück (PLR)	25	4	c	Renvoi à la commission pour vérifier la suppression suivante de l'art. 25, al. 4, lit. c : les installations de type park-and-ride et bike-and-ride d'importance régionale.	+

Flück (PLR)	25	4	c	Proposition subsidiaire (si la proposition de renvoi relative à l'art. 25, al. 4, n'est pas acceptée) : les installations de type park-and-ride et bike-and-ride d'importance régionale.	obso- lète
Hässig (PS) Remund (Les Verts) Bossard-Jenni (PEV)	40	1		L'entretien des routes cantonales comprend l'entretien courant et le gros entretien. <u>Les bandes et voies cyclables ont la même priorité que les chaussées.</u>	-
Hässig (PS) Remund (Les Verts) Bossard-Jenni (PEV)	40	5 (nou- veau)		<u>Le service d'hiver comprend également le maintien des bandes et voies cy- clables.</u>	-
Proposition de renvoi :					
Vanoni (Les Verts) Müller (PS) Buri (PVL) Wenger (UDC)	45	2		Renvoi à la commission avec la charge de réévaluer et de traiter à nouveau l'intégration des planifications des réseaux cyclables régionaux dans le plan sectoriel cantonal en toute connaissance de cause et à la lumière des propositions de la commission relatives aux articles 45 et 59.	+
Vanoni (Les Verts) Müller (PS) Buri (PVL) Wenger (UDC)	45	2		Proposition subsidiaire (si la proposition de renvoi relative à l'art. 45, al. 2 n'est pas acceptée) : Le plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste <u>réseau de voies cyclables fixe, sur la base des planifications des réseaux cyclables régionaux, les itinéraires voies cyclables</u> assurant une fonction de réseau cantonal pour le trafic cycliste quotidien et de loisirs. Ce sont... <i>(suite selon la proposition de la majorité de la commission)</i>	obso- lète
Proposition de renvoi :					
Vanoni (Les Verts) Bichsel (UDC) Müller (PS) Buri (PVL) Wenger (UDC)	60b (nou- veau)			Renvoi à la commission avec la charge de réévaluer et de traiter à nouveau l'art. 60b relatif à l'exclusion de subventionnements multiples en toute connaissance de cause et à la lumière d'éventuels nouveaux taux de subventionnement pour les itinéraires cyclables sur les routes communales et privées conformément à l'art. 59.	+

Vanoni (Les Verts) Müller (PS) Buri (PVL) Wenger (UDC)	60b (nou- veau)		Proposition subsidiaire (si la proposition de renvoi relative à l'art. 60b n'est pas acceptée) : biffer	obso- lète
Proposition de renvoi :				
Flück (PLR)	61	1	Renvoi à la commission avec la charge d'évaluer l'ajout et la suppression sui- vants à l'art. 61, al. 1 : Le canton subventionne les investissements destinés à des installations <u>im- portantes</u> de type park-and-ride et bike-and-ride. L'installation doit figurer dans le plan du réseau routier.	+
Flück (PLR)	61	1	Proposition subsidiaire (si la proposition de renvoi relative à l'art. 61, al. 1 n'est pas acceptée) : Le canton subventionne les investissements destinés à des installations <u>im- portantes</u> de type park-and-ride et bike-and-ride. L'installation doit figurer dans le plan du réseau routier.	obso- lète
Hässig (PS) Remund (Les Verts) Bossard Jenni (PEV)	81	3 (nou- veau)	Si un chemin piétonnier ou une bande cyclable font défaut, aucune dérogation ne peut empêcher la construction d'un chemin piétonnier ou d'une bande cy- clable à l'avenir, pour autant que les conditions locales permettent cet aména- gement.	--
Proposition de renvoi :				
Freudiger (UDC)	85	1	Renvoi à la commission pour examiner la possibilité de limiter les modifications essentielles pour l'exigence d'une autorisation de raccordement routier à celles qui ont des conséquences importantes pour la sécurité routière.	+
Minorité de la CIAT (Remund, Les Verts)	87	2 (nou- veau)	Il peut soutenir <u>soutient</u> les communes, les régions d'aménagement ou les con- férences régionales dans leurs tâches en donnant des informations et des con- seils techniques dans le domaine de la mobilité douce. <u>Font notamment partie de ce domaine la marche à pied, la randonnée, le cyclisme, le VTT et les ques- tions relatives à la coexistence de ces pratiques.</u>	+